Réf. Farde e-Assemblées : 2527678

N° OJ : **56**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/05/2023

Objet : DiverCity.- Octroi de subsides.- Montant total : 4.985,45 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2023 ;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes associations ;

Considérant que des subsides peuvent être octroyés à des projets, particulièrement en lien avec les plans d'actions de l'égalité des chances;

Considérant que le projet "DiverCity" est en adéquation avec les plans d'actions existants de la cellule Egalité des chances ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Des subsides pour un montant total de 4.985,45 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 23/021544) du budget ordinaire 2023 sont octroyés aux associations suivantes:

- "Arthis – La Maison Culturelle Belgo - Roumaine" asbl (456.197.136) : 500,00 EUR ;
- "CIProc" asbl (473.268.047) : 500,00 EUR ;
- "Les Mamans de Déborah" asbl (784.731.879) : 485,45 EUR ;
- "Mrax" asbl (415.750.215) : 500,00 EUR ;
- "Afrology" asbl (835.630.155) : 500,00 EUR :
- "Maison de l'Initiative Citoyenne" asbl (889.516.031) : 500,00 EUR ;
- "Amicale Belgo Colombienne" asbl (844.745.383) : 500,00 EUR.
- "Filef Nuova Emigrazione Belgio" asbl (690.923.971) : 500,00 EUR.
- "INCA-CGIL Belgique" asbl (421.373.740) : 500,00 EUR.
- "Espirito Mundo" asbl (701.675.630) : 500,00 EUR.

Annexes :